



ARRETE N° 179-2023

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Chemin de la Tocquée**

Du 21 au 25 aout 2023 de 7h30 à 17h

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'autorisation de voirie du Conseil Départemental de haute Savoie N° 22-06764

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre : **Raccordement eau potable et enfouissement ligne télécom**

A R R E T E :

Article 1 : Du 21 au 25 aout de 7h30 à 17h, la circulation de tous les véhicules empruntant chemin de la Tocquée, sera interdite. En dehors de ses horaires la circulation sera possible.

Article 3 : L'entreprise DKTP 74 - 221 rte de St Thomas -74500 LARRINGES, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise DKTP
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du groupement du Chablais du SDIS

Féternes, le 20 aout 2023
Cyprien TOURNIER
4ème Adjoint en charge de la voirie

Mis en ligne le :

